



Bruxelles, le 17 janvier 2022,

Cher Commissaire,

Le 14 septembre 2021, nous nous étions rencontrés à Strasbourg pour évoquer les inquiétudes des Verts-ALE concernant les plans stratégiques nationaux de la PAC. Nous nous étions notamment attardés sur le cas français, particulièrement préoccupant. La France a maintenant soumis son plan national à la Commission pour approbation. La balle est donc dans votre camp.

**Notre demande est claire. Avec mes collègues député.es français.es du groupe des Verts-ALE, nous vous demandons de rejeter le plan stratégique national français.** Ce plan ne permettra pas à l'agriculture française de contribuer ni à l'effort climatique, ni au Pacte Vert européen en général.

Ce constat n'est pas uniquement le nôtre mais également celui de l'Autorité Environnementale française et de la Cour des Comptes française. Dans son avis du 20 octobre 2021, l'Autorité Environnementale écrit : « la trajectoire tracée par le futur PSN ne rejoindra pas d'ici 2030 celle de la stratégie nationale bas carbone (SNBC)<sup>2</sup>, ni celle du plan biodiversité, ni celle de la directive cadre sur l'eau (DCE) ». La Cour des Comptes dans sa note d'octobre enfonce le clou et incite le gouvernement français à : « prioriser un petit nombre de mesures, avec des standards ambitieux et avec des objectifs mesurables » ainsi qu'à « prévoir des modalités d'accès aux éco-régimes suffisamment exigeantes, sélectives et progressives pour inciter aux changements de pratiques. ». Sur la base de ces recommandations et constats, on ne peut que s'inquiéter des déclarations du Ministre Denormandie qui affirmait que 70% des agriculteurs dans l'état actuel de leurs pratiques auraient accès aux éco-régimes, analyse confirmée par les arbitrages finaux sur le plan français.

L'avis de l'Autorité environnementale et la note de la Cour des Comptes pointent d'ailleurs toutes les deux la place indue accordée au soutien à la certification HVE. Plusieurs analyses ont en effet démontré ses faibles performances environnementales. Les producteurs bio français ont également pointé le risque de concurrence avec le développement de l'agriculture biologique, l'un des piliers de la stratégie de la Ferme à la Fourchette, alors même que l'aide au maintien est définitivement supprimée et que les montants consacrés à la conversion sont insuffisants pour atteindre les objectifs du Pacte Vert. Le même constat peut être fait sur la réduction des pesticides, des engrais etc...

La Commission doit utiliser largement le pouvoir d'examen et d'approbation dont elle dispose sur les plans stratégiques nationaux de la PAC. Outre son incompatibilité avec le Pacte Vert, le plan français va également à l'encontre de la réalisation d'objectifs déjà contraignants comme la Directive Cadre sur l'Eau, la Directive Nitrates (citée à l'Annexe). Ces textes ne sont d'ailleurs même pas cités dans l'évaluation environnementale du plan ! Pourtant, pour atteindre leurs objectifs, il est crucial que la PAC y contribue significativement, comme le notait d'ailleurs la Commission dans son rapport sur la mise en œuvre des politiques européennes de l'eau.



Le plan stratégique français est d'une importance européenne cruciale. La France, qui vient de prendre la présidence du Conseil, est l'un des plus grands pays agricoles européens, les arbitrages seront nécessairement regardés avec beaucoup d'intérêt par les autres Etats-Membres. Il est fondamental que la Commission ne transige pas avec le pilier politique de son mandat : le Pacte Vert européen.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux,

Benoit Biteau  
François Alfonsi  
Damien Carême  
David Cormand  
Gwendoline Delbos-Corfield  
Karima Delli  
Claude Gruffat  
Yannick Jadot  
Michèle Rivasi  
Caroline Roose  
Mounir Satouri  
Marie Toussaint  
Salima Yenbou